

Fin de vie :

la loi Léonetti, cinq ans après

Depuis le vote de la loi Léonetti sur la fin de vie, l'article 37 du code de déontologie médicale a été réécrit par le Conseil national de l'Ordre des médecins. Ce travail a permis de clarifier bien des situations et de faciliter l'expression de la volonté des patients. Cinq ans après la promulgation de la loi, des avancées sont constatées sur le terrain, mais la « culture palliative » fait encore défaut.



© B&B/PHOTOTAKE/MENASHE